

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté d'alignement

Le Maire de la commune de Buxières-les-mines,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par la société de géomètres-experts SERRE-TRUTTMANN-MANGIN-GUIRIEC, sollicitant l'alignement de voirie pour la parcelle cadastrée section F 741 située « La Mouillère » à Buxières-les-Mines et approuvant la limite formée par les points B, C et F, le long de la voie communale,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1 : l'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété BENI est défini par un plan de division de bornage et de reconnaissance de limite dossier référencé 24.4157 établi par M. Yann GUIRIEC, géomètre-expert DPLG à Malicorne conformément au plan ci-joint.

Article 2 : les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés, à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : le présent arrêté devra être utilisé dans un délai d'un an à compter du jour de sa délivrance. Au-delà de ce délai, une nouvelle demande devra être effectuée

Fait à BUXIERES-LES-MINES, le 20 décembre 2024

Le Maire,



OLIVIER Brigitte,

Diffusions

- Ste géomètres-experts SERRE-TRUTTMANN-MANGIN-GUIRIEC,
- M. BENI

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE BUXIERES LES MINES

Propriété BENI
Cadastrée section F n° 741
Lieu-dit "La Mouillière"

PLAN de DIVISION

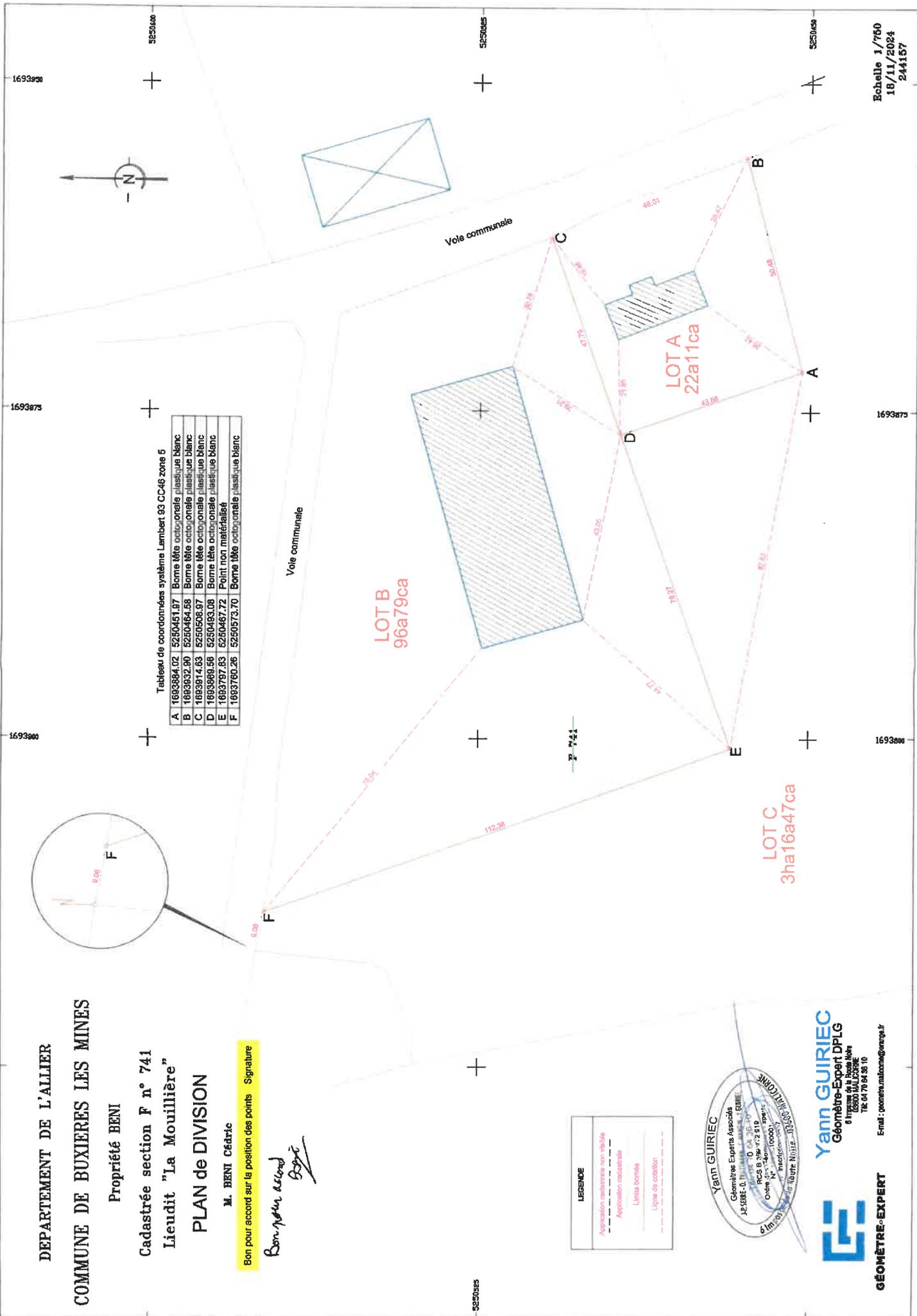
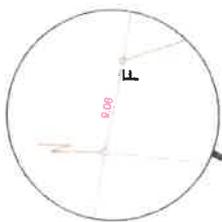
M. BENI Céaric

Bon pour accord sur la position des points Signature

Bon pour accord
Céaric

Tableau de coordonnées système Lambert 93 CC48 zone 5

A	1693884.02	5250451.97	Borne tête octogonale plastique blanc
B	1693932.90	5250464.58	Borne tête octogonale plastique blanc
C	1693914.63	5250508.97	Borne tête octogonale plastique blanc
D	1693969.58	5250483.08	Borne tête octogonale plastique blanc
E	1693797.63	5250467.72	Point non matérialisé
F	1693760.26	5250573.70	Borne tête octogonale plastique blanc



LEGENDE

- Application cadastrale non visible
- Application cadastrale
- Limite bornée
- Ligne de cotation

YANN GUIRIEC
Géomètres Experts Associés
A.P.S.M.E. - 21, rue de la République - 43000 - GUIRIEC
RCS B. n° 42 219
Ordre n° 1460000
Inscription au tableau des géomètres experts n° 1037

Yann GUIRIEC
Géomètres-Expert DPLG
6 rue de la République
43000 GUIRIEC
Tél. 04 70 64 88 10
E-mail : geomeins.nationales@orange.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT

Echelle 1/760
18/11/2024
244157